



## INDIQUEZ LE NOM DE L'OPERATION

### **Maître d'ouvrage :**

Coordonnées postales :

Code SIRET :

Code APE :

Contact :

Tél. :

Courriel :

***Si le maître d'ouvrage a bénéficié de l'assistance de l'ASDER indiquez le nom du conseiller ASDER ayant suivi le dossier :***

pour les coordonnées bancaires

**JOINDRE UN RIB**

### **Planning prévisionnel de l'opération**

- Date de début des travaux :
- Date de mise en route :

### **Présentation synthétique de l'opération**

Puissance installée : .....kWc

Productible estimé : ..... kWh/kWc/an

Type d'installation :  en toiture  ombrière de parking  autre (précisez)

Type d'implantation :  remplacement du couvrant  surimposition sur couverture

Type du bâtiment recevant l'installation (école, mairie, gymnase...) : .....

Période d'utilisation du bâtiment : .....

Coordonnées GPS (en mode décimal ex. 45.xxxx/ 5.xxxx) : .....

Inclinaison du support (toiture ou autre) : .....degrés

Orientation du support :  Ouest  Sud-ouest  Est  Sud-est  Sud (multi-choix possible)

Valorisation de l'énergie produite :

vente totale  autoconsommation totale  autoconsommation avec vente surplus

### **Descriptif technique de l'installation**

## JOINDRE LA NOTE DE SYNTHÈSE COMPLÈTE ET L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ

⇒ décrire en quelques lignes le projet en précisant les raisons du choix des différents scénarios (vente totale OU autoconsommation totale OU autoconsommation avec vente du surplus)

⇒ dans le cas du choix de l'autoconsommation\* précisez :

- la consommation électrique annuelle du site : .....kWh par an
- l'énergie de chauffage du site : .....
- le taux d'autoconsommation estimé : .....

#### ***\*Information autoconsommation***

*un projet en autoconsommation nécessite une simultanéité entre la consommation du bâtiment et la production photovoltaïque (le bâtiment doit consommer l'électricité en même temps que celle-ci est produite, c'est-à-dire en journée et tous les jours de l'année, y compris l'été). Certains bâtiments s'y prêtent très bien, d'autres beaucoup moins (un bâtiment utilisé uniquement en soirée ne pourra pas autoconsommer l'électricité produite en journée, dans ce cas précis l'autoconsommation présente peu ou pas d'intérêt).*

***Il est donc indispensable de s'assurer de la pertinence d'une installation en autoconsommation  
Vous pouvez contacter l'ASDER pour échanger sur votre projet***

### Information conditions d'achat d'électricité produite :

C'est l'arrêté du 9 mai 2017 qui fixe les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment utilisant l'énergie solaire photovoltaïque d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 100 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D.314-15 du code de l'énergie et situées en métropole continentale ; 4 points figurent dans cet arrêté :

- 1 – tarif d'achat pour les installations dont l'électricité est revendue en totalité
- 2 – tarif d'achat et primes pour les installations en autoconsommation avec vente en surplus
- 3 – conditions d'achat de l'électricité produite
- 4 – deux conditions de demande de raccordement : qualification professionnelle de l'installateur photovoltaïque –certification ou qualification professionnelle– et versement d'une caution lors de la demande de raccordement

### Descriptif économique de l'installation

- **Détails de l'investissement en euros HT (fournitures et pose)**  
(précisez s'il s'agit d'un résultat appel d'offre ou d'une estimation)

**JOINDRE LE DETAIL ESTIMATIF**

**Combien de devis avez-vous demandé pour cette opération ? : .....**

Matériel (€ HT)	
Pose (€ HT)	
Etudes et maîtrise d'œuvre (€ HT)	
<b>TOTAL investissement (€ HT)</b>	

### Plan de financement prévisionnel

Subventions sollicitées auprès des partenaires financiers (€ HT)	
DEPARTEMENT	
REGION	
ADEME	
Autres financements	
Montant restant à la charge du maître d'ouvrage (en € HT)	
Temps de retour sans subvention (en années)	
Temps de retour avec subvention (en années)	

*(Ce plan de financement est établi sur la base des critères d'intervention des différents partenaires en vigueur au moment de la rédaction du dossier de demande de subvention.*

*Le dossier de demande de subventions proposé aux instances délibérantes fera l'objet d'une instruction technique. Ce n'est qu'à l'issue de cette instruction technique et du vote des instances délibérantes que les montants des subventions obtenues seront connus)*

**AFIN DE PRESENTER  
UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION COMPLET  
JOINDRE L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS SIGNALES A CETTE  
FICHE COMPLETEE**